



Retraite progressive

Par Steph49

J'ai monté un dossier de retraite progressive auprès de la Carsat qui l'a validé. Ma retraite progressive est effective au 1er janvier 2026 mais la Carsat n'a pas encore édité la notification. Mon employeur qui avait accepté mon temps partiel au 1er janvier me remets à temps plein au prétexte que je ne leur ai pas encore fourni la notification. La Carsat m'affirme que je ne suis cependant pas dans l'obligation de leur fournir. Qui a raison et quelles sont les bases légales. Merci.

Par Marck_ESP

BONJOUR (pensez-y!)

Le passage à temps partiel fait l'objet d'un avenant à votre contrat de travail, lequel, une fois signé par les deux parties pour une date donnée (le 1er janvier 2026), s'impose à l'employeur.

Je ne vois pas que La loi conditionne la validité d'un avenant à temps partiel à la réception de la notification de la CARSAT.

En revanche, la CARSAT a besoin de l'avenant pour valider la retraite.